



on me refuse le règlement de mes congés payés

Par **chanluc**, le **25/06/2012 à 15:48**

Suite à un crp accepté en 07/2011 pour cause de fermeture d'entreprise, je n'ai pu prendre mes congés payés 2011 (cotisé en 2010) soit 30 jours. Après avoir contacté à plusieurs reprises ma caisse des CP (caisse du bâtiment) on m'a toujours dit que mes congés me seraient payés après le 1/05/2012. Aujourd'hui 1/05 passé on me refuse ce paiement, car j'ai retrouvé un cdi le 15/04/2012 et que j'aurais dû prendre mes congés avant mon cdi. Si mon patron m'a embauché au 15/04 c'est qu'il avait du travail et si j'avais pris mes congés il aurait embauché quelqu'un d'autre. La caisse a-t-elle le droit de me refuser ce paiement, que vont devenir ces congés. (mon patron a cotisé) ? Est-ce de ma faute si on m'a mal informé ? Je vous remercie.

Par **P.M.**, le **25/06/2012 à 17:16**

Bonjour,
Je vous conseillerais d'envoyer une lettre recommandée avec AR à la caisse de congés payés pour leur demander les textes légaux ou la jurisprudence qui leur permettent de vous notifier une telle décision contraire à toutes les règles applicables puisque déjà le report au 01/05/2012 du versement de l'indemnité est limité...